

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Alpes de Haute-Provence

Service départemental d'incendie et de secours

DELIBERATION N° 2024-50(FIN)

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU BUREAU

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

L'an deux mille vingt-quatre et le 24 septembre, le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude CASTEL

Date de convocation 30 août 2024

Nombre d'élus en exercice 5

Présents 3

Absents 2

Votants 3

Réception en Préfecture le

Délibération certifiée exécutoire le

Étaient présents : Monsieur Claude BONDIL, 2^e vice-président, Monsieur Maurice JAYET, 3^e vice-président

Objet : Prévention des risques naturels - détection précoce des départs de feux et surveillance par l'acquisition d'un drone et préparation à la gestion de crise

Le président expose :

Dans le cadre de la prévention et de lutte contre les incendies de forêts, le Service Départemental d'Incendie et de Secours des Alpes de Haute-Provence envisage d'acquérir un drone multifonctions.

L'apport de ce type de matériel en matière de données directement issues du terrain ou retraitées constitue un axe fort d'innovation fort susceptible, pour le commandement des opérations de secours (COS), pour le directeur des opérations de secours (DOS) et le centre opérationnel départemental d'incendie et de secours (CODIS).

Les images de drone pourront normalement permettre d'atteindre les objectifs opérationnels suivants :

- diminuer le risque de réactivation de feux de forêt par la réalisation de cartographie des points chauds résiduels en vue de leur traitement par les équipes au sol ;
- réaliser des cartographies d'après feu et retour d'expériences en vue d'alimenter le processus d'amélioration continue, en particulier en lien avec les services partenaires de la DDT et l'ONF ;
- renforcer la sécurité collective de l'ensemble des personnels engagés sur une opération de secours par une vision augmentée et disponible en permanence de la zone d'intervention ,
- disposer d'une capacité d'analyse des situations opérationnelles dans le cadre de la planification de la réponse du SDIS sur des sites ou établissements particuliers ,
- contribuer aux opérations de recherche de personnes par l'imagerie thermique mise à disposition permettant d'augmenter les chances de survie ;

L'acquisition d'un drone s'accompagne en sus de la mise à disposition des solutions logicielles permettant le traitement des images et vidéos ainsi que la retransmission en direct dans les centres de commandement et centres opérationnels autorisés. Le budget nécessaire pour cette opération est de 12 000 euros hors taxes.

Accusé de réception en Préfecture
001280400169-20240924-2024-50-FIN-DE
Date de transmission : 04/10/2024
Date de réception en Préfecture : 04/10/2024

- Renforcement de la capacité des équipements en réalité virtuelle :

Création d'une scène d'entraînement pour les interventions lors d'inondations et acquisition d'un logiciel d'analyse de données (IA) en temps réel destiné à adapter la réponse opérationnelle lors des feux de forêt : 30 000€

Ces projets rentrent dans le cadre de financement par le fonds vert pour lequel un dossier a été déposé dans le cadre de l'axe IV (détection précoce des départs de feux et surveillance).

Il est demandé au Bureau de bien vouloir délibérer sur la nécessité d'engager ces projets et d'autoriser le Président à signer les documents y afférents.

Après en avoir délibéré les membres du Bureau ont adopté ce rapport à l'unanimité, les jours, mois, an que ci-dessus.

Le président du conseil d'administration



Jean-Claude CASTEL